

Dans les communes, la politique de la vieillesse est principalement axée sur les soins, la prise en charge en institution et l'habitat. Bien que les communes soient toutes intéressées par la question des seniors et de leur intégration, peu sont celles qui ont inscrit ce thème dans leur programme de législature. La gestion au quotidien des affaires communales laisse peu de temps disponible pour les politiques des seniors non régulées (exception faite du «plan canicule»).

Lausanne Région propose d'entreprendre un travail de fond via un accompagnement personnalisé pour chaque commune, incluant des collaborations intercommunales.

Actions en 5 axes

définies lors de la Journée de réflexion du 20 mars 2019

1. Fournir aux communes des propositions d'actions à mener au niveau local

Les communes devraient pouvoir bénéficier de conseils professionnels afin de mener une politique locale répondant aux besoins des seniors.

De nombreux avis émis durant la Journée du 20 mars proposent de s'adjoindre les compétences d'un « spécialiste régional » (ci-après référent régional) afin d'accompagner les communes dans leur réflexion et leurs actions.

Des actions pourraient être élaborées, puis présentées « clé en main » aux communes. Ces dernières auraient alors le choix de mettre en œuvre une ou plusieurs d'entre elles, en collaboration avec d'autres communes, et ce par l'intermédiaire du « référent seniors régional ».

Grâce au rapport EESP, nous possédons la situation quantitative des actions en faveur des seniors proposées par chaque commune.

En outre, le document de référence « Boîte à outils pour les communes de la région lausannoise » édité en octobre 2019, rassemble les prestations existantes dans la région fournies par les organisations et les associations.

ACTION

La création d'un poste de référent régional, permet d'offrir les prestations suivantes aux 27 communes désireuses d'améliorer leur offre aux seniors :

- Conseils pour la mise en œuvre d'actions
- Préparation de rapports et d'argumentaires
- Élaboration de budget (aide pour chiffrer le coût des actions)
- Préparation de présentations (visuels, ppt)

2. Coordonner les collaborations pour mutualiser les forces entre les communes

Le rapport de Lausanne Région met en évidence les disparités entre les communes en matière d'offres aux seniors, ces dernières variant fortement tant en quantité qu'en qualité.

Des collaborations entre les communes permettraient de développer certaines actions à l'échelon intercommunal, voire régional.

Il est opportun de soutenir les associations ou les groupes qui souhaitent développer ou qui proposent des concepts d'activités attrayants, voire innovants, correspondant aux critères d'attractivité des nouveaux seniors.

Il est tout aussi important d'en faire bénéficier le plus grand nombre en ouvrant ces activités, autant que faire se peut, aux communes avoisinantes.

Le but visé est que les nouveaux seniors puissent rester actifs en y trouvant leur compte et ainsi entrer dans le « 4ème âge » en ayant préservé des liens sociaux.

ACTION

Le référent évalue l'offre de chaque commune. Il repère ce qui fonctionne dans une commune pour l'étendre à d'autres communes (projets communs).

3. Établir des échanges durables entre les communes et les milieux associatifs

La consolidation et la pérennisation de l'offre existante en faveur des seniors est primordiale. Aujourd'hui le risque d'essoufflement des groupes bénévoles est avéré puisque bon nombre d'associations ont déjà disparu au cours des dernières années.

C'est pourquoi, tisser des liens durables entre les communes et leurs associations de seniors, via un soutien actif, permettra de maintenir ce qui constitue en grande partie le terreau de la vie locale.

Les associations qui œuvrent en faveur des seniors jouent un rôle social évitant des coûts pour la communauté si cette dernière devait recréer ces mêmes activités.

ACTIONS

- Prise de contact avec les associations et les groupes existants dans les communes pour sonder leur volonté de poursuivre leur prestation aux seniors, voire de la développer ou de l'étendre à d'autres communes.
- Créer le lien entre l'association et sa commune (s'il est inexistant)

4. Coordonner l'information

Une coordination de l'information concernant les prestations aux aînés s'avère être indispensable pour assurer une vision globale des prestations et du réseau des acteurs concernés.

Selon les statistiques cantonales, les personnes comprises entre 65 et 74 ans sont 77% à utiliser Internet contre 62% en 2014.

ACTIONS

Créer une «plateforme pour retraités actifs» qui recense les activités existantes dans le périmètre de la région et dans les 27 communes.

5. Assurer une coordination entre les politiques publiques cantonales et communales

Plusieurs avis, émis lors de la Journée de réflexion du 20 mars 2019, se sont exprimés en faveur d'une coordination avec la politique menée par le Canton.

Il s'agit de favoriser la solidarité entre les générations:

- Intégration des seniors dans la société (participation des seniors)
- Reconnaissance de leurs compétences et de leurs besoins
- Maintien de leur environnement

ACTION

- Veiller à maintenir une coordination avec le Canton lors de l'élaboration d'actions.
- Intégration d'un-e représentant-e cantonal dans le groupe de travail «Projet-pilote seniors» de Lausanne Région.